Pro HPX Mortar™

Mortier-colle révolutionnaire, à performance extrême, flexible, pare-fissures, résistant à l'affaissement, modifié aux polymères

Pro HPX est un mortier-colle **révolutionnaire** haut de gamme, modifié aux polymères, ultraperformant et de qualité supérieure vous procurant le rendement absolu d'un système bi-composé dans un produit monocomposé. Pro HPX est le seul mortier modifié aux polymères qui peut réellement remplacer un système bi-composé pour les installations requérant une forte adhésion et une flexibilité extrêmes. Pour l'intérieur, l'extérieur, le gel/dégel, la durabilité et la performance dans des endroits submergés et à circulation intense… bref, chaque environnement ou presque, convient au Pro HPX! Il permet d'installer à peu près tout type et format de tuile ou de pierre sur un éventail de substrats en comblant les fissures jusqu'à 6 mm (1/4").

Robuste, bien que très flexible, le Pro HPX est la seule solution modifiée aux polymères pour les installations les plus ardues, augmentant même sa force avec le temps lorsque submergé sous l'eau!

Usages

- **Peut être appliqué convenablement sur la plus vaste gamme de surfaces d'appui ;**
- **Pour l'installation des carrelages, des dallages et des mosaïques de céramique, de porcelaine, de verre et de grès non- vitrifiés, semi- vitrifiés, vitrifiés et imperméables ;**
- **Pour l'installation des marbres blancs ou de teintes pâles ou translucide ;**
- **Convient aux revêtements intérieurs et extérieurs sujets aux cycles de gel/dégel et à l'immersion en continu ainsi qu'à toutes les installations aux exigences très strictes telles que dans les piscines, les centres commerciaux, les aérogares, etc. ;**
- **Convient à toutes les applications industrielles, commerciales, résidentielles, murs ou sols ;**
- **Le carrelage peut être jointoyé après un délai de 16 à 24 heures ;**
- **Peut servir de pare-fissures jusqu'à 6 mm (1/4") ;**
- **Peut être installé par-dessus les systèmes de sols chauffants ;**
- **Pour l'installation intérieure et extérieure de briquettes décoratives ;**
- **Résistant à l'affaissement lors de l'application au sol des grands formats de carrelages de céramique, de porcelaine et de pierre naturelle ;**
- **Dépasse les exigences normatives ANSI A118.4 et ANSI A118.11 ;**
- **Contribue selon les objectifs et les exigences de la certification LEED®.**

Supports convenables

- **Béton sec, complètement mûr (âgé d'au moins 28 jours)**
- **Blocs de béton ou de maçonnerie**
- **Panneaux d'appui en béton léger**
- **Chapes, enduits, couches de nivellement et lits de mortier**
- **Membranes d'imperméabilisation Pro MBR™ et pare-fissures Pro CBM™ de Proma**
- **Panneaux d'appui en placoplâtre adéquatement apprêté (en zones INTÉRIEURES sèches seulement)**
- **Pour les dessus de comptoir et les planchers d'intérieur résidentiels à faible débit et strictement en zones sèches, un assemblage bien appuyé d'au moins 32 mm (1-1/4") d'épaisseur de panneaux de contreplaqué de sapin Douglas (ACNOR /CSA 121) de catégorie 'EXTERIEUR' certifié CANPLY (SELECT) ou (SEL-TF) posés en doublé.**
- **Carrelages de céramique existants (exclusivement à l'intérieur)***
- **Sols en béton-granito (Ciment-Terrazzo)***
- **Résidus de vieille colle noire***
- **Surface de plastique stratifiée (pour les dessus de comptoir intérieur seulement)***
- **Carreaux de vinyle et de vinyle-amiante ainsi que le revêtement de sol vinylique solide (sans endos spongieux)**

**Moyennant un apprêtage approprié tel qu'indiqué dans le « GUIDE DE PRÉPARATION DES SURFACES » de PROMA*

Emballages et couleurs

Boîte de 4,54 kg (10 lb), blanc
Sac de 11,34 kg (25 lb), blanc
Sac de 22,7 kg (50 lb), gris ou blanc

Restrictions

- Ne pas appliquer lorsque la température est inférieure à 10 °C (50 °F) ou supérieure à 35 °C (95 °F).
- Ne pas employer directement sur les panneaux de particules, d'aggloméré, de Lauan, de masonite, de fibres orientées (OSB) ni sur les produits de ragréage ou de surfaçage à base de gypse ou tout support instable et non-approprié tel que le métal et les enduits de résines époxydiques, à moins d'être apprêtés avec le Pro SuperPrime™ (voir la fiche technique respective).
- Ne pas employer pour l'installation de marbres verts et autres pierres naturelles instables qui réagissent au contact de l'humidité initiale des mortiers de pose. Pour ces marbres et ces pierres, employer **EXCLUSIVEMENT** le Pro Grout Xtreme™ ou le Pro Seal & Set™ (voir les fiches techniques respectives). Pour l'installation des marbres blancs ou de teintes pâles ou translucide, n'utiliser que la formule à poudre BLANCHE.
- Ne pas employer pour l'installation du carrelage de verre avec un endos époxy sans filet synthétique. Pour ce type d'installation, employer plutôt le Pro Grout Xtreme Blanc (voir la fiche technique respective).
- Ne pas employer ce produit si le substrat de béton comporte des conditions hydrostatiques ou des problèmes chroniques d'humidité.
- Lorsque le Pro HPX Mortar est employé sur un système de chauffage radiant (dont le bon fonctionnement aura été préalablement vérifié), débrancher le système au moins 24 heures d'avance et le garder en position d'arrêt jusqu'à 2 semaines après l'application du mortier.

Pro HPX Mortar™ (suite)

Préparation de la surface d'appui

(Pour plus de détails, se référer au "Guide de Préparation des Surfaces")

- La surface portante doit être saine, solide, stable, de niveau, d'équerre et d'une planéité juste à .002 (1/4" dans 10'-0") près conformément aux exigences normatives ANSI A108.
- La surface doit être propre et exempte de poussière, d'huile, de graisse, d'enduit bitumineux, de cire, de peinture, de durcisseur, de vernis, d'apprêt, de bouche-pores, de décoffrant et de tout résidu ou saleté pouvant empêcher ou réduire l'adhérence.
- Toute trace d'acide, d'alcali concentré ou d'agents chimiques et de nettoyage doit être neutralisé ou enlevé.
- Les surfaces de béton doivent être saines, solides, complètement durcies et vieilles d'au moins 28 jours ; elles doivent être légèrement rugueuse et avoir une résistance cohésive en tension qui dépasse 1,2 MPa (175 lb/po.car.) lorsqu'elles sont soumises à l'essai selon la procédure ACI 503 R (Annexe A).
- Les dalles sur sol et en sous-sol doivent reposer sur une membrane pare-vapeur efficace.
- Le béton de soutien et d'appui doit être sec et exempt de conditions hydrostatiques ou d'humidité chronique. Effectuer un test d'émission d'humidité (ASTM F-1869) du béton avant de procéder à l'application du carrelage.
- Dépolir les surfaces de béton lisses par un procédé mécanique approuvé par l'ingénierie (grenaillage, scarification, ponçage, meulage, jet de sable, jet d'eau à pression, etc.) afin d'éliminer complètement la saleté, la peinture, les recouvrements mal collés et les particules lâches ainsi que pour profiler la surface et la doter d'une rugosité superficielle suffisante pour favoriser une bonne adhérence des produits de ragréage, de nivellement ou de pose des carrelages.
- Pour les carrelages de céramique ou de porcelaine de 30 x 30 cm (12" x 12") ou moins, la conception structurale de la charpente ne doit pas permettre un affaissement ou une déflexion au-delà de 1/360 de la portée lorsque soumis à l'épreuve selon la méthode ASTM C 627 sous une charge concentrée jusqu'à 136 kg (300 lb). Pour les carrelages de forme rectangulaire dont la plus petite dimension dépasse 38 cm (15") et les carrelages de 45 x 45 cm (18") jusqu'à 58 x 58 cm (23" x 23") cet affaissement ne doit pas dépasser L/540 sauf si une membrane pare-fissures est incorporé dans le système. **Pour les carrelages de 60 x 60 cm (24" x 24") et plus et pour TOUS les revêtements de pierre de TOUTES DIMENSIONS, l'affaissement ou la déflexion maximum ne doit jamais dépasser L/720.**

Note : Ne pas surchauffer les planchers ni les sous-sols pendant la construction en saison froide. De telles conditions peuvent dangereusement accélérer la prise et affecter les performances finales du produit.

Mélange

Proportion du mélange : 2-3/4 parties de poudre pour 1 partie d'eau

1. Employer des outils et des contenants propres.
2. Dans un contenant propre, mesurer et verser **5,45 L (1,44 gal US)** d'eau propre à température fraîche et ajouter graduellement 22,7 kg (50 lb) de poudre Pro HPX Mortar, tout en mélangeant lentement.
3. Mélanger à l'aide d'un mélangeur mécanique à basse vitesse (150 à 300 tours/minutes), jusqu'à l'obtention d'un mélange homogène, sans grumeaux et malléable à la truelle.
4. Laisser reposer pendant 10 minutes, puis mélanger à nouveau sans ajouter d'eau ou d'autre poudre.
5. Le mélange est maintenant prêt à être appliqué.
6. Pendant l'étalement et la pose, maintenir la consistance du mélange lisse et homogène en brassant périodiquement le contenu de mélange dans le seau sans jamais toutefois y ajouter d'eau.
7. Nettoyer les outils de travail et les mains avec de l'eau pendant que le produit est encore frais.

Application

1. Étaler le mortier en y mettant de la pression à l'aide du côté plat d'une truelle, de façon à recouvrir entièrement le support et de créer un bon accrochage.
2. IMMÉDIATEMENT (sans tarder) et avant que le mortier ne sèche ou ne se recouvre d'une pellicule, appliquer du mortier additionnel au fur et à mesure sur la surface, cette fois en striant le mortier en raies continues avec le côté denté de la truelle de façon à obtenir un lit de mortier bien égal. Sur les murs et lambris, strier les raies de mortier dans le sens horizontal.
3. Ne pas étaler plus de mortier que ce qui peut être recouvert de carrelages dans une période de 20 minutes [i.e. environ 2 m^2 (20 pi.car.)]
4. Si le mortier a séché ou qu'une pellicule sèche s'est formée à la surface du mortier, enlever tout le mortier et le remplacer par du frais.
5. Appliquer les carrelages avec fermeté en les pressant dans le mortier frais avec un léger mouvement de va et vient en sens transversal aux rainures afin de bien les aplanir et tapoter légèrement les carrelages pour s'assurer qu'au moins 85 % de la surface à l'endos du carrelage fasse contact avec le mortier. (95 % dans les cas d'application dans les zones d'eau, les sols à sollicitation commerciale, les carrelages extérieurs et 100 % si des revêtements et des dallages de pierre naturelle sont appliqués.)
6. Les carrelages doivent être enlisés dans le mortier à au moins 1/3 de leur épaisseur.
7. Nettoyer l'excédent de mortier des espacements et essuyer les bavures et les taches au fur et à mesure avant qu'elles ne sèchent.

Joints d'expansion et de contrôle

- Installer des joints de contrôle et de relâche autour des encadrements (ou des panneaux) et au pied des colonnes, des murs, des murets et des bordures.
- Installer des joints de contrôle et de relâche dans tous les sens en long et en large avec le minimum de largeur et d'espacement requis selon les recommandations du Tile Council of North America, dessin de référence numéro EJ-171 du TCNA HANDBOOK FOR CERAMIC TILE INSTALLATION ou de l'ACTTM, dessin de référence numéro 301 MJ du MANUEL D'INSTALLATION DE TUILE - GUIDE POUR DEVIS 09 30 00 -. ATTENTION - : En aucun cas, les joints de rupture ne devront être effectués en sciant les carrelages ou les pierres déjà installés. Poser le dallage jusqu'en bordure du joint, arrêter, tailler au besoin et reprendre la pose à partir du rebord opposé de l'autre coté du joint. Bien gratter et nettoyer l'intérieur de l'espacement avant de continuer plus loin.
- NE PAS COMBLER LES JOINTS DE CONTRÔLE ET D'EXPANSION TANT QU'IL RESTE DU JOINTOIEMENT À ACCOMPLIR.
- Remplir les espaces d'un cordon compressible et d'un mastic de scellement flexible de marque reconnu dans l'industrie. Suivre les directives du fabricant pour la pose du mastic.

Mûrissement et jointoiement

- Ne pas mettre les pieds sur le carrelage ou le dallage frais et interdire les zones fraîchement carrelées aux piétons pendant un minimum de 24 à 48 heures dépendamment des conditions de température et d'humidité.
- Protéger les murs, les lambris et les parois du mouillage, de l'impact et de la vibration pendant au moins 24 heures.
- Attendre au moins 16 à 24 heures avant d'effectuer le jointoiement.
- Protéger des intempéries et du gel pendant un minimum de 14 à 21 jours.

Remarque : Dépendamment de la porosité, du format et du type de carrelage ou de pierre, prévoir des délais plus importants de murissement, de protection et d'attente d'avant jointoiement, de même si la température est froide et décroissante et le taux d'humidité relative élevé.

Mortier Pro HPX vs La Concurrence

Le mortier Pro HPX est un mortier-colle **révolutionnaire**, modifié aux polymères, sans égal. Lors de tests comparatifs avec des produits compétitifs, le mortier Pro HPX était plus facile à appliquer, plus flexible et possédait une force imbattable. – ***Voyez par vous-même, ci-après!***

Comparaison de mortiers-colles modifiés aux polymères

Comparés, les produits modifiés aux polymères, varient en performance, procurant quelques fois des liens faibles sur des substrats difficiles tels que le contreplaqué.

Pro HPX Mortar

Le mortier Pro HPX crée des liens tenaces sur tous les substrats approuvés, en performant aussi bien ou mieux qu'un système bi-composé même lors d'installations des plus exigeantes!

Pro HPX Mortar™ (suite)

Données Techniques pour le Pro HPX Mortar – Gris [@23 °C (73 °F) et à 50 % HR]

Durée de vie du mélange : ..... > 1 heure

Temps d'affichage : ..... ≥ 15 minutes

Cure Initiale : ..... 16 à 18 heures

Cure ultime : ..... 28 jours

Délai d'ajustement du carrelage : ..... 35 à 45 minutes

Temps requis avant immersion complète (après le jointoiement) : ... > 14 jours

Résistance au cisaillement selon le test ANSI A118.4 (à 28 jours) :

Dallages en grès étiré sur contreplaqué ..... > 2,42 MPa (350 lb/po²)*
**délaminement du contreplaqué*

Contenu en COV : ..... 0 g/L

Consommation approximative (pour un sac de 22,7 kg [50 lb])

truelle de 6 x 6 x 6 mm (1/4" x 1/4" x 1/4") : ..... 7,5 m² (80 pi²)

truelle de 6 x 10 x 6 mm (1/4" x 3/8" x 1/4") : ..... 6,0 m² (65 pi²)

truelle de 19 x 16 x 8 mm (3/4" x 5/8" x 5/16") ..... 2,5 m² (27 pi²)

Temps de Conservation
12 mois si le produit est conservé dans son emballage non ouvert et entreposé dans un endroit sec.

Santé et Sécurité
Pour les directives complètes, se référer aux fiches signalétiques de santé et sécurité (FSSS).

Garantie

PROMA certifie que ce produit a été fabriqué à l'aide de matières premières de toute première qualité et en garantit l'état vendable et la qualité, pourvu qu'il soit utilisé pour l'usage auquel il est destiné. Dans le cadre de cette garantie, la responsabilité de PROMA se limite à remplacer le produit prouvé défectueux. Le vendeur et le fabricant ne seront pas tenus responsables des blessures, pertes et dommages, directs ou indirects, découlant de l'emploi de ce produit ou de son incapacité d'emploi.

Pour toute information:

Adhésifs PROMA Inc.
8500, Ernest-Cormier, Anjou (Québec), Canada H1J 1B4
Tél. : 514.852.8585
Télécopieur : 514.852.8225
Sans frais : 1 866.51.PROMA (77662)
Courriel : info@proma.ca